



## Bulletin d'adhésion pour la saison 2021 / 2022 à l'association

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville :

Email : \_\_\_\_\_ Portable :

Si l'élève est mineur :	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Téléphone		
email		

Autorité parentale       Les 2 parents       Père       Mère

Le représentant légal	<input type="checkbox"/> autorise l'élève mineur à quitter l'école de musique. Il dégage donc l'association GMS de toute responsabilité une fois le cours fini. <input type="checkbox"/> s'engage à venir chercher l'élève mineur à l'heure dans l'école de musique et à prévenir en cas de retard (n'excédant pas 15 minutes).
-----------------------	--

Éventuelle autre personne à prévenir (donner toute information jugée utile) :

L'élève (ou le représentant légal) autorise GMS à prendre des photos ou des vidéos, qui pourront être utilisées par l'association.

Veuillez cocher la case ci-contre si vous refusez

Cotisation annuelle à l'association GMS pour un montant de 15 € (membre adhérent)

Don à l'association pour un montant de \_\_\_\_\_ € (membre bienfaiteur)

Mode de paiement de la cotisation       espèces       chèques

L'adhésion ne sera effective qu'après le paiement de la cotisation annuelle de 15 €.

Pour chaque activité merci d'effectuer 3 chèques lors de l'inscription qui seront encaissés en début de chaque trimestre.

En adhérant à l'association GMS, je m'engage à respecter ses statuts.

Fait à Peymeinade, le \_\_\_\_\_ Signature de l'élève (représentant légal si mineur)





Carte de membre de l'association  
2021 / 2022



**GMS**

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville :

L'élève désigné ci-dessus a bien réglé le montant de sa cotisation à l'association GMS (Guitare Musiques et Spectacles) et fait donc partie de l'association, de la date d'adhésion jusqu'au 31/8/2022.

Cécile Calvaire (Présidente)

Nom du représentant de l'association :  Jeanne Desanges (Trésorière)

Alain Calvaire (Secrétaire)

Date :

Signature :

